

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 19 (1973)
Heft: 1

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nuclex 72 : un grand succès par les exposants

(C.P.S.) Nuclex 72, 3^e foire internationale pour l'industrie nucléaire et alliée, ouverte du 16 au 21 octobre à Bâle, a connu un résultat « très satisfaisant » selon les exposants du pavillon américain, patronné par le Département du commerce des Etats-Unis. Les exposants ont estimé les ventes projetées à plus de 55 millions de dollars pour les 12 mois à venir et à plus de 80 millions de dollars pour une période de 24 mois. Outre les ventes, toutes les entreprises américaines exposant pour la première fois en Europe et qui recherchent agents, licenciés, distributeurs et relations commerciales ont pris contact avec des firmes européennes ayant les mêmes intérêts. Elles négocient actuellement diverses formes d'arrangements.

400^e anniversaire de la fondation de l'Eglise française de Bâle

(C.P.S.) Un culte commémoratif, une conférence, la pose de la première pierre du futur centre paroissial, ainsi qu'une exposition consacrée à l'art et à l'architecture contemporaine en Suisse romande ont marqué le 400^e anniversaire de la fondation de l'Eglise française les 4 et 5 novembre à Bâle. La fondation de l'Eglise française de

Bâle remonte à la révocation de l'Edit de Nantes et aux persécutions religieuses qui suivirent et qui provoquèrent un afflux d'adeptes de la Réforme particulièrement dans les villes frontalières de notre pays.

Presque exclusivement française jusque vers la fin du XVIII^e siècle par ses fidèles et par ses desservants, la communauté a cherché à se rapprocher par la suite de l'Eglise réformée locale et de la Suisse romande. Longtemps dirigée par un Consistoire élu par cooptation, l'Eglise française de Bâle est restée indépendante jusque tout récemment. Actuellement elle est rattachée par le lien synodal à l'Eglise de Bâle-Ville et ses autorités sont élues par le peuple de l'Eglise.

Plusieurs lieux de culte ont hébergé l'Eglise française de Bâle, le dernier sis au Holbeinplatz vient d'être démoli pour faire place à un nouveau centre paroissial à usages multiples qui comprendra notamment des appartements pour des personnes à revenus modestes. Les cultes sont célébrés maintenant à l'église Saint-Léonard, un accord ayant pu se réaliser avec la paroisse alémanique. C'est à la pose de la première pierre de cet édifice que l'on a procédé le 4 novembre ; les travaux de construction sont devisés à plus de 6 millions de fr. On estime à 4 000 le nombre des personnes touchées par les activités de l'Eglise française que desservent deux pasteurs.

3^e Salon des inventeurs, avec participation internationale, à la Foire Suisse d'Echantillons du 7 au 17 avril 1973 à Bâle

Nombreux sont ceux qui, pensant avoir découvert une nouvelle invention, se trouvent bientôt placés devant les difficultés techniques et des questions que soulève la protection du brevet.

Même si le brevet est obtenu après bien des heures de travail et des sacrifices, de nouveaux problèmes apparaissent bientôt au moment de le valoriser et de le réaliser.

Il n'est pas facile pour les inventeurs et les détenteurs de brevets de gagner la confiance d'autres personnes. Ils ne savent pas s'ils sont conseillés sérieusement et sans prévention ou si des intérêts pécuniaires ne sont pas à l'arrière-plan.

Au cours du développement de ses bons offices, l'Association suisse des inventeurs et des détenteurs de brevets, avec siège central à 4663/Aarburg, au Falkenhof, a décidé d'assurer à tous les inventeurs et détenteurs de brevets un service de conseils neutre pour tout ce qui touche aux droits de brevets. Des professionnels de différentes branches sont à disposition au sein de diverses commissions. Tous sont eux-mêmes des inventeurs, des détenteurs de brevets, des réalisateurs ou des industriels qui connaissent par leur propre expérience les besoins et les soucis de la créativité. Ainsi celui qui cherche conseil peut tirer directement et largement profit des connaissances pratiques de ces professionnels.

Le 3^e Salon des inventeurs qui se tiendra à Bâle en 1973 dans le cadre de la Foire Suisse d'Echantillons est en pleine préparation. Partout des techniciens, des artisans, des inventeurs dont c'est le hobby sont au travail pour examiner, sur la base de dessins ou de modèles, l'utilisation future de leurs nouvelles idées. Des décisions de grande portée doivent être prises au point de vue financier. Les possibilités et les limites du développement technique et de la valorisation ne peuvent presque plus aujourd'hui être supervisées par une seule personne. Aussi l'Association des inventeurs et des détenteurs de brevets comble-t-elle une lacune importante pour la commercialisation future des brevets.

Foire Suisse d'Art et d'Antiquités à Bâle

La foire Suisse d'Art et d'Antiquités sera organisée pour la deuxième fois à Bâle du 22 février au 4 mars 1973. Le transfert de cette foire de Berne à Bâle s'est avéré profitable à tous égards, de sorte que ce rendez-vous de commerçants d'objets d'art suisses a acquis une importance européenne.

Non seulement les travaux d'arts appliqués de toutes les époques — tels que porcelaine et argenterie — sont exposés, mais aussi toutes les œuvres maîtresses du grand art : l'antique est par exemple représenté par toute une série de spécialités comme à aucune autre foire d'art européenne. Mais on y trouve aussi parmi des meubles anciens et des tapis, témoins d'époques et de cultures révolues, de nombreuses pièces de collection. On est également impatient d'admirer l'offre de peintures et de dessins de maîtres, des sculptures du Moyen Age et de l'époque baroque.

Tous les exposants sont membres du Syndicat suisse des antiquaires et commerçants d'art, du Syndicat de la librairie ancienne et du commerce de l'estampe en Suisse ou de l'Association du commerce d'art de la Suisse ; ils garantissent l'authenticité des objets qu'ils exposent et qui sont au surplus examinés par un jury d'experts de la branche.

Forte participation française à la première Foire européenne de l'horlogerie et de la bijouterie à Bâle

L'« européenisation » de la Foire de l'horlogerie et de la bijouterie de Bâle, qui se tiendra du 7 au 17 avril 1973 dans le cadre de la Foire Suisse d'Echantillons, a dès la première étape abouti à un plein succès. La surface d'exposition portée pour le moment de 20 000 à 44 000 m² est occupée jusqu'au dernier mètre, et bien

des intéressés ont dû être inscrits sur la liste d'attente. Mais ils pourront, comme aussi d'ailleurs de nouveaux intéressés, être certainement pris en considération lorsque la deuxième étape d'agrandissement prévue sera franchie pour la Foire de printemps de 1974. Pour l'instant, la direction de la Foire a déjà investi des sommes importantes pour réaliser la première étape afin d'offrir aux exposants européens d'horlogerie et de bijouterie un cadre digne de leurs produits, comme ce fut jusqu'ici le cas pour les exposants horlogers suisses. D'autre part, un programme de propagande établi avec les exposants d'horlogerie et de bijouterie eux-mêmes, et dont la mise à exécution a débuté, s'étendra aux clients du monde entier. La direction de la Foire s'acquittera ainsi de sa promesse de créer à Bâle un **centre commercial** de l'industrie européenne de l'horlogerie et de la bijouterie.

Des 620 exposants de neuf pays de la zone de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., inscrits jusqu'à présent, près de la moitié viennent de l'étranger. L'horlogerie française, fait particulièrement réjouissant, est fortement représentée. Après la République fédérale d'Allemagne, la France, avec 65 exposants, envoie en effet la plus forte délégation étrangère ; elle est suivie de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Etats du Benelux, de l'Autriche, de la Finlande et de l'Espagne. Ainsi, la Foire Suisse d'Echantillons s'est largement ouverte au marché européen, précisément dans le secteur de l'horlogerie et de la bijouterie. Ce n'est pas par l'effet du hasard si l'industrie horlogère suisse a depuis longtemps reconnu qu'elle est embarquée sur le même bateau que les fabricants horlogers européens et qu'elle doit donc favoriser plus que jamais la coopération industrielle en vue de la création d'un marché commun.

Une autre innovation à la Foire de l'horlogerie de Bâle de 1973

réside dans la forte participation de fabricants européens de bijoux. Près d'un tiers des exposants du secteur horlogerie-bijouterie présentera des bijoux et en particulier aussi bien des pièces de joaillerie et d'orfèvrerie de grand prix que de la bijouterie moderne de fantaisie en argent et en doublé.

canton de fribourg

Distinctions académiques de l'Université de Fribourg décernées lors du dies academicus 1972

Lors du Dies academicus 1972 de l'Université de Fribourg, l'Université a décerné à M. Paul Torche, conseiller aux Etats, le titre de sénateur honoraire. La Faculté des Lettres a décerné le docteur « honoris causa » à deux éminents linguistes et historiens, MM. Manu Leumann, professeur à l'Université de Zürich, et Albert Bruckner, professeur à l'Université de Bâle. La distinction de sénateur honoraire a été décernée à M. Paul Torche pour son grand travail accompli à la tête de l'association des Amis de l'Université, et notamment aussi pour sa contribution à la réalisation des bâtiments des sciences naturelles et exactes de l'Université de Fribourg.

En décernant le titre de docteur « honoris causa » à M. Albert Bruckner, de Bâle, la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg honore ainsi un savant de réputation mondiale « qui a donné une impulsion déterminante à la recherche médiévale ». Un des travaux les plus importants du professeur Bruckner s'intitule « Scriptoria, medii aevi helvetica ». D'autre part la Faculté a relevé « ses mérites pour la « helvetica sacra » et l'étude de l'histoire ecclésiastique de la Suisse.

En décernant au professeur Manu Leumann le titre de doc-

teur « honoris causa », la Faculté des Lettres a tenu à honorer l'éminent spécialiste de la linguistique et des langues indo-européennes qui a excellé « par ses profondes connaissances et sa lucide présentation de l'histoire de la langue latine comme par ses recherches sur la langue poétique des Grecs ». (A.T.S.)



canton de genève

Le Léman assaini en 1975

(C.P.S.) La Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman contre la pollution s'est réunie en session annuelle à Zermatt sous la présidence du chef de la délégation suisse, M. R. Pedroli, directeur-suppléant de l'Office fédéral de la protection de l'environnement. La délégation française était dirigée par M. J. Gabarra, conseiller au ministère des Affaires étrangères.

La commission a pris connaissance avec satisfaction des efforts accomplis et envisagés par la France et la Suisse dans le domaine du traitement des eaux usées et des déchets, ainsi que des autres mesures prises en vue d'éviter les pollutions accidentelles par les hydrocarbures ou autres matières toxiques.

Les deux gouvernements seront invités à poursuivre l'équipement du bassin lémanique en stations d'épuration et installations d'élimination des déchets et résidus, en vue d'atteindre un assainissement aussi complet que possible d'ici à la fin de l'année 1975. En outre, la commission recommande une nouvelle fois de compléter cette épuration par l'élimination des phosphates, afin de lutter avec plus d'efficacité contre l'eutrophisation du lac. Elle propose aux deux Etats d'adopter des normes particulières de qualités applicables au déversement des eaux résiduaires dans l'ensemble du bassin versant du lac Léman.

Enfin, la commission a enregistré avec satisfaction que les deux gouvernements ont adopté et prévu le financement d'un plan quinquennal de recherches sur le lac et ses affluents.

Genève : un Musée de l'Horlogerie

Un nouveau musée d'horlogerie — qui a trouvé place dans une vieille villa judicieusement transformée — vient d'ouvrir ses portes à la route de Malagnou 15, à Genève. Parmi les 1 200 objets exposés, on trouve une rareté exceptionnelle, à savoir une montre exécutée par le grand-père de Jean-Jacques Rousseau. Au sous-sol, le visiteur peut avoir un aperçu de l'histoire des ateliers d'horlogerie et, au premier étage, il peut admirer des montres rares du XIX^e et XX^e siècles, des montres avec automates musicaux, ainsi que la reconstitution de l'atelier du célèbre horloger Louis Cottier de Carouge.

L'affiche du Salon international de Genève : NAUTISME ET PLEIN AIR LES ROUTES SUISSES

Du 3 au 11 février prochain, Genève abritera son premier Salon international du nautisme et du plein air autonome, indépendant du Salon de l'Auto qui se déroulera en mars 1973.

Ce premier Salon spécialisé sera annoncé par sa propre affiche. Celle-ci a l'ambition d'évoquer par une seule image le but et le lieu de l'exposition. Un seul coup d'œil convainc aisément de sa réussite. En effet, sur fond bleu se détache en blanc le jeu de voiles d'un fin coursier du lac dont, à elle seule, la grand-voile rappelle le panamhe du célèbre jet d'eau de la rade de Genève. En filigrane sur celle-ci se découpe la silhouette d'un élégant bateau à moteur. Voilà pour l'élément nautique. Le plein air est symbolisé par le spinaker gonflé par le vent. Un vent qu'on

veut espérer être celui du succès pour l'initiative genevoise, qui répond pleinement à la vocation aquatique et de plein air du bassin lémanique. Est-il besoin de rappeler que le lac Léman est en effet l'un des plans d'eau mondiaux où la densité de la batellerie de plaisance toutes catégories est la plus forte et dont l'attrait touristique est le plus grand ? Non, sûrement.

Signalons que l'affiche est due au graphiste genevois Michel Gallay.



canton du valais

Valais : remise du « Prix Dole »

Premier canton viticole de Suisse, le Valais décida, au printemps, d'effectuer d'une façon concrète les relations qui ont toujours existé entre la vigne, le vin et les beaux-arts. C'est ainsi que l'Office de propagande pour les produits de l'agriculture valaisanne, dont les fonds sont en partie fournis par des milliers d'agriculteurs du canton décida d'organiser un important concours à l'échelon suisse et international sous le titre « Prix Dole de la peinture ». Plus de deux cents artistes appartenant à tous les cantons et dont plus de la moitié habitent en Suisse allemande participèrent à ce concours. Un jury de neuf membres fut désigné. Celui-ci vient de couronner les œuvres les meilleures et attribuer des prix de 8 000, 4 000 et 3 000 francs. Ces prix iront dans l'ordre au peintre zurichois Carlos Dus, au graveur du Locle Henry Jacot et à l'artiste neuchâteloise Anne Monnier.

Toutes œuvres primées au cours des ans serviront à construire une galerie intéressante.

Puis le soir eut lieu à la Marjorie, à Sion, en présence des principaux initiateurs de ce concours, soit MM. Joseph Mi-

chaud et Antoine Venetz, la cérémonie officielle de la remise de ce premier « Prix Dole de la Peinture ». (A.T.S.)

LIBERTÉ
ET
PATRIE

**canton
de vaud**

Création d'une « Fondation Charles Veillon »

Fin novembre s'est constituée à Lausanne la « Fondation Charles Veillon », créée à la mémoire du fondateur des prix littéraires et pour continuer son œuvre dans les domaines culturels, scientifiques et artistiques. Dépassant le cadre national pour s'élever au niveau européen, ses buts sont de faciliter le dialogue entre les personnes, les groupes sociaux et les ethnies, de permettre la confrontation des opinions et des expériences, d'illustrer la culture européenne, les exigences du christianisme et les principes fédéralistes, enfin d'encourager la recherche et l'application des méthodes requises par l'interdisciplinarité des connaissances. Ils seront atteints par l'organisation de rencontres et de groupes de travail, par des publications, par la création de prix et l'octroi de bourses.

La nouvelle Fondation remplace les grands prix littéraires Charles Veillon, créés en 1947 pour le roman de langue française, en 1948 pour le roman de langue italienne, en 1953 pour le roman de langue allemande, et qui furent décernés pour la dernière fois en 1971, année de la mort de leur fondateur. Elle a été dotée d'un capital de deux millions de francs par la famille du disparu. Son conseil est formé des professeurs Denis de Rougemont (Genève), Ferdinand Gonseth (Lausanne), Fernand Cardis (Lausanne), et de M. François Bondy, rédacteur à Zurich. Son directoire est présidé par M. Pascal Veillon, de Lausanne.

Lors d'une séance d'information, le professeur Gonseth a rendu hommage à la mémoire de Charles Veillon, un industriel qui fut aussi un philosophe désireux de mettre la culture au service de la paix. Si la formule des prix littéraires fait place au travail d'une fondation, c'est parce qu'en notre temps il faut trouver de nouveaux moyens de rapprocher les hommes et élargir le champ d'action de ceux qui se consacrent à cet idéal. (A.T.S.)

La pétition « Sauver Lavaux » a été déposée

Des vigneron vaudois en costumes, entourés de nombreux sympathisants, ont déversé en novembre, le contenu de leurs brantes vertes et blanches devant le Palais fédéral, à Berne : 102 369 signatures appuyant la pétition « Sauver Lavaux » et demandant le classement sans délai du vignoble et des villages de Lavaux, entre Lutry et Corsier. Les liasses ont été flanquées de bouteilles de blanc, destinées à chaque conseiller fédéral et au chancelier de la Confédération.

Ainsi que l'a précisé Franz Weber, président de l'association « Sauver Lavaux », il s'agit de protéger un des plus beaux paysages lacustres qui soit, véritable carte de visite de la Suisse, qui est d'importance nationale. C'est la raison pour laquelle la pétition est adressée au Gouvernement fédéral. Celui-ci devrait faire pression sur le Conseil d'Etat vaudois pour qu'un arrêté de classement soit pris immédiatement, afin que cesse la gangrène des constructions. L'idéal serait même de démolir les maisons-verrues avec dédommagements il va sans dire.

Si le paysage continue à se dégrader, c'est en raison de la « légendaire mollesse du vaudois », et aussi des gains intéressants qui peuvent être réalisés par la vente de vignes

comme terrains à bâtir. Que peut-on faire contre la spéculation, qui déséquilibre l'économie viticole, sinon prendre des mesures d'interdiction, a expliqué M. Maurice Cossy, vigneron, ancien conseiller national. La cérémonie s'est terminée par un appel adressé à la population de Villette qui devait se prononcer sur un plan d'extension prévoyant le sacrifice de plus de 30 000 m² de vignes au profit de 43 maisons de 3 étages sur garages. « Belle logique : le vignoble est sacré, donc on le massacre » a dit un vigneron.

« Il est aberrant d'arracher aux vigneron, contre leur gré, leurs vignes les plus productives et les plus faciles à cultiver, au profit de la promotion immobilière ». (A.T.S.)

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1 $\frac{1}{8}$ à 10 $\frac{1}{8}$



**ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S. A.**

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46.54



Une gamme R. M. B.

La commune vigneronne de Villette n'a pas suivi l'association « Sauver Lavaux »

Par 154 voix contre 116, avec une participation aux urnes de 88 pour cent, les citoyens et citoyennes de la commune vigneronne de Villette ont ratifié le plan d'extension de la municipi-

palité, refusant ainsi de suivre l'opposition manifestée par l'association « Sauver Lavaux ».

Ce plan, admis le 3 novembre en Conseil communal par 24 voix contre 16, prévoit que 43 villas locatives pourront être construites près du hameau d'Aran, sur 30 000 m² de vignes, mais que le reste du vignoble (93 pour cent) sera protégé.

Il s'était heurté à l'opposition de l'association « Sauver Lavaux » qui, conduite par le journaliste Franz Weber, avait déposé à Berne une pétition nationale couverte de 102 000 signatures et demandant la protection intégrale du vignoble de Lavaux et de ses villages.

M. Edmond Chollet, syndic de Villette, a déclaré que le dossier du plan d'extension ainsi accepté sera maintenant soumis au Conseil d'Etat pour ratification. Ensuite sera créé un syndicat de remaniement parcellaire qui redistribuera entre tous les vigneronns la zone autorisée à la construction. Cela prendra quatre ou cinq ans, c'est-à-dire que l'ensemble du vignoble de Villette va être soustrait à toute construction durant cette période, et qu'ensuite sept pour cent deviendront constructibles dans le périmètre prévu, dans la mesure où les propriétaires seront d'accord de vendre du terrain. Quant à MM. Franz Weber et Marcel Heider, président et vice-président de l'association « Sauver Lavaux », ils ont annoncé que celle-ci fera opposition auprès du Conseil d'Etat contre la ratification du plan communal qui, selon eux, n'est pas conforme à la législation vaudoise : cette dernière ne prévoyant pas de péréquation des terres, la réalisation du plan communal équivaldrait à une expropriation déguisée. Le cas échéant, l'association déposera un recours de droit public devant le tribunal fédéral. D'autre part, elle continuera sa lutte sur le plan cantonal et fédéral pour la protection de l'ensemble de Lavaux. Elle est convaincue que le pays garde les yeux fixés sur

Villette et sur Lavaux et que le temps travaille pour elle. (A.T.S.)

La protection du vieux Lausanne

La municipalité de Lausanne soumet au Conseil communal un plan d'aménagement et de conservation de la partie de la vieille ville comprise entre les escaliers du marché, la rue de la Madeleine, la place de la Palud et la rue Pierre-Viret, au pied de la cathédrale.

Premier d'une série de plans consacrés au centre de Lausanne, ce projet maintient les alignements anciens, conserve l'architecture et le cachet des bâtiments, garde les logements existants et consacre le cadastre actuel, de façon à imposer la restauration ou la reconstruction conformément à l'esthétique de ce quartier médiéval. On conservera autant que possible le caractère authentique des anciens jardins miraculeusement préservés derrière les maisons des escaliers du marché, qui sont elles-mêmes de remarquables témoins de l'architecture urbaine du Moyen Age. (A.T.S.)

L'église St-François, au cœur de Lausanne, fête son 700^e anniversaire

Plusieurs manifestations ont marqué à Lausanne le septième centenaire de l'église Saint-François qui, citée pour la première fois dans un document de 1272, est le plus ancien édifice religieux de la capitale vaudoise, avec la cathédrale. Cette église, considérée comme l'un des plus beaux monuments gothiques de Suisse, fut construite par l'Ordre des Cordeliers. Le réformateur Pierre-Viret y prêcha en 1536 et elle passa au culte protestant. Après avoir failli être démolie en 1898, elle s'apprête à retrouver un cadre digne d'elle : la place qui la borde au nord sera débarrassée de la circulation automobile et rendue aux piétons.

Lors de la cérémonie commémorative, des allocutions ont été prononcées par M. Georges-André Cheval'az, syndic de Lausanne, et par le professeur François Lasserre, président du Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Puis deux communications historiques ont été consacrées à l'église Saint-François avant et après la réforme par le R.P. vicaire, professeur à l'Université de Fribourg, et M. Henri Meylan, professeur honoraire de l'Université de Lausanne.

Puis un culte solennel devait être célébré dans le temple par les pasteurs de la paroisse, en présence d'une délégation franciscaine, puis un concert donné en soirée avec la collaboration de la radio suisse romande.

Jusqu'au 15 janvier, le musée historique de l'ancien évêché de Lausanne présente une exposition commémorative réunissant de nombreux documents historiques et iconographiques relatifs à cette église dont on dit qu'elle est au cœur des Lausannois ce que la cathédrale est au cœur des Vaudois. (A.T.S.)

canton de zurich

Zurich : un restaurant pour enfants

La chaîne Mövenpick vient d'ouvrir à Zurich (en face de la gare d'Oerlikon) le restaurant « Cindy », destiné aux enfants. Il s'agit d'un self-service dont le choix en mets et boissons est restreint. L'accent est mis sur la rapidité du service, sur la modicité des prix et bien sûr sur la joie ainsi procurée aux enfants. Ainsi par exemple, à l'aide de différents coussins et chaises, le petit consommateur peut s'asseoir à la hauteur voulue. La vaisselle, incassable, est jetée après utilisation. L'enfant qui se rend au « Cindy » le jour de son anniversaire est servi gratuitement.